



SEUILS DE DEDOUBLEMENT, MERES DE TOUS LES VICES ?

Ce 24 janvier 2019, l'Intersyndicats CGT-Agri, FO-Enseignement Agricole, Snetap-FSU et SUD-Rural Territoires a été reçue à sa demande par le Cabinet du Ministre. Celui-ci a confirmé les axes de travail de la DGER sur une modification des seuils de dédoublement, responsables selon elle de la baisse des effectifs élèves et par répercussion du nombre d'emplois supprimés dans l'Enseignement Agricole. Il a précisé ne pas être en capacité de nous fournir une analyse fine et chiffrée de ces 2000 élèves en moins.

Des réponses toujours aussi inquiétantes et inacceptables pour l'intersyndicale.

De façon à peine voilée, le Conseiller du Ministre et la DGER ont tenté de renvoyer la responsabilité des baisses d'effectifs aux enseignant.es sous le prétexte de leur refus de toute évolution des conditions d'accueil ou le renvoi de la responsabilité des baisses d'emplois aux organisations syndicales et à leur demande du respect strict des textes réglementaires. Assurant avoir sauvé de nombreux emplois de l'Enseignement Agricole dans le budget 2019, le Conseiller a prédit une forte chute des ETP dans les prochains budgets si les effectifs élèves devaient stagner ou baisser, mettant clairement en relation cette baisse avec celles des effectifs élèves. En résumé, l'objectif du Ministre serait de travailler à l'augmentation du nombre de jeunes en formations agricoles pour le maintien de l'emploi autour de deux axes : une grande campagne de communication et sur l'orientation dans l'Enseignement Agricole d'une part et un assouplissement des seuils, combiné à un recours accru aux heures supplémentaires d'autre part.

L'Intersyndicale a d'abord souligné la différence qui doit être faite entre seuils de recrutement (plafonnements car faute de moyens) et seuils de dédoublement (gages de bonnes conditions d'études et d'enseignement), rappelant sa demande constante que l'EAP assure son rôle de service public en accueillant tous les élèves. Elle exige d'ailleurs, depuis des années, un travail sur les refus d'élèves. Ce dernier (en période de hausse démographique) n'ayant jamais été fait, cela explique aujourd'hui l'absence d'expertise de la DGER sur la question, incapable de chiffrer et de justifier concrètement son choix de suppression de seuils de dédoublement dans un contexte de baisse des effectifs. Et refusant de voir dans la nécessité des seuils de dédoublement un lien direct avec des choix pédagogiques !

L'Intersyndicale analyse cette baisse des flux par une absence d'anticipation et une non-gestion de la part du ministère alors que les causes sont multi-factorielles, parmi lesquelles on peut citer l'effet "décrochage" du Bac Pro 3 ans ou la gestion des structures par le mécanisme "d'ouverture contre fermeture" qui a plombé le dynamisme de filières entières, voire de régions. L'Intersyndicale a démontré enfin que d'autres options devraient être mises sur la table de façon volontariste pour permettre une augmentation significative des effectifs, comme par exemple travailler à favoriser les entrées en BTSA ou encore limiter les sorties en cours de cursus.

A l'issue des échanges, la DGER a livré sa préférence : un assouplissement des seuils tout en renforçant l'autonomie des établissements (+ 3 élèves par rapport aux seuils actuels – conditions de sécurité et langues exceptées). Elle envisage aussi une augmentation de l'enveloppe « enseignements optionnels » avec une possibilité d'engager ces moyens sur les dédoublements, des projets pédagogiques ou d'autres options, "*l'enveloppe étant fongible entre ces différents choix locaux*". Elle attend enfin des organisations syndicales des pistes pour « fixer les limites » à mettre en œuvre, les consultations des équipes, l'évaluation du dispositif d'ici 3 à 4 ans...

Si l'Intersyndicale analyse la même baisse d'effectifs (nettement plus forte et continue dans le Privé que dans le Public), elle affirme que le Cabinet et la DGER se trompent sciemment sur les causes (NON ! les seuils de dédoublement ne sont pas la vraie raison des baisses de flux) et de remèdes (NON ! un rehaussement des seuils de dédoublement n'aura pas d'effet significatif sur le recrutement). Elle reste persuadée, à l'inverse, que ces choix seront mortifères à moyen terme en faisant baisser l'intérêt des familles pour des formations qu'elles plébiscitent et pour leur taux de réussite et pour les conditions d'enseignement. En conséquence, elle appelle les personnels de l'Enseignement Agricole Public à rester mobilisés contre ces projets qui ne peuvent, en tout état de cause que conduire à une dégradation des conditions d'études des jeunes qui nous sont confiés et de nos conditions de travail et d'emploi. Sous couvert de conforter nos effectifs, cette « réforme annoncée » revient en fait à vouloir faire payer aux usagers et aux professionnels de l'Éducation que nous sommes, la reprise des suppressions d'emplois de fonctionnaires sans vouloir l'assumer politiquement !

Les Personnels de l'EAP, mobilisés depuis le printemps dernier et encore ce 24 janvier, ne peuvent accepter cette nouvelle régression pédagogique annoncée. Ils exigent des inflexions profondes des réformes des voies générale et technologique qui portent atteinte à la qualité et à l'attractivité de nos formations !

L'Intersyndicale (CGT-Agri - FO-Enseignement Agricole - Snetap-FSU - SUD-Rural), représentant 70% des personnels de l'EAP, demande au Ministre de repenser son approche dans l'intérêt de l'Enseignement Agricole Public et de ses usagers et d'envoyer des signes forts en ce sens d'ici le CNEA et le CTM de la semaine prochaine.